



Remboursement Honoraires ?

Par **nanouchkaia**, le **12/08/2015** à **00:53**

Bonjour,

Je suis nouvelle locataire - passée par agence.

J'ai payé des honoraires, qui, il me semble, doivent m'assurer un certain confort en terme d'emménagement. SAUF QUE :

LE JOUR DE L'ÉTAT DES LIEUX

15H00 : j'arrive en bas de l'appartement - à visiter pour l'état des lieux à 15H15, avec TOUTES mes affaires pour emménager. J'attends le Monsieur en charge de l'état des lieux, qui arrive à l'heure. Il tente d'ouvrir les portes. Pas les bonnes clés.

15H30 : Monsieur retourne à l'agence. Il m'appelle. L'agence ne retrouve pas les clés.

16H30 : Voilà une heure que j'attends sans nouvelle de personne. J'appelle l'agence. On me dit " oui, oui on vous tient au courant"

17H30 : après les avoir harcelés plusieurs fois par téléphone on me dit "oui oui, la soeur du propriétaire arrive avec un jeu de clés (ah bon?) elle vient vous ouvrir"

17H45 : la soeur arrive et m'ouvre.

18H15 : état des lieux avec Monsieur qui revient, en présence d'une gestionnaire.

18H30 : Tiens tiens, les travaux ne sont pas finis dans l'appartement. Voilà des ouvriers qui viennent me dire qu'ils repasseront poser les joints, le détecteur de fumée et autres "bricoles".

On m'avait pas dit.

19H00 : je pose enfin mes affaires.

(je passe d'autres détails aberrants)

QUELQUES JOURS PLUS TARD

Après être passée à l'agence pour m'énerver, on me propose un remboursement de 20% de mes honoraires. Je suis outrée. C'est une somme minable.

Quels arguments puis-je utiliser pour exiger un remboursement plus que partiel de mes honoraires ? Ai-je droit à plus ?

Je vous remercie de vos réponses,

Nanouche

Par **moisse**, le **12/08/2015** à **07:18**

Non

Il faut démontrer l'existence d'un préjudice et son étendue pour espérer obtenir une réparation.

Si les travaux non terminés vous ont privé de la jouissance paisible de votre location, vous pourriez espérer obtenir quelque chose.

Je crains que vous n'ayez qu'intérêt à accepter le geste commercial de l'agent immobilier.

Par **Lag0**, le **12/08/2015** à **07:55**

Bonjour,

[citation]Si les travaux non terminés vous ont privé de la jouissance paisible de votre location, vous pourriez espérer obtenir quelque chose. [/citation]

Et encore, là ce serait un dédommagement à demander au propriétaire, car seul responsable de la situation. Rien à voir avec les frais d'agence...

Par **nanouchkaia**, le **12/08/2015** à **15:50**

Merci pour vos réponses !